### WATTRELOS

**En route pour Ostende.** — L'orphéon « La Renaissance Ouvrière », accompagnera à Ostende le 15 août. Ceux qui voudraient l'accompagner peuvent pour tout renseignement s'adresser Café Hoskin, à la Martinoire, siège de la Société.

**Le feu** s'est déclaré dans un dépôt de débris et de paille et a fait ceindre un moment pour les dames Rubinson. Heureusement, tout danger fut conjuré.

**Une excellente nouvelle.** — On dit que deux industriels d'Elbeuf se proposent d'installer un lissage à Wattrelos. Cet établissement, qui comprendrait près de 200 métiers, serait construit sur plus de 4 000 mètres carrés, rue d'Andemarda.

**Chez les « pinsonneux ».** — 14 concours de pinsons le 14 juillet. — Quatorze concours de pinsons seront donnés le 14 juillet à Wattrelos. Quartiers : du Congo, de Steinguerlte, du Sartel ; de la Vieille-Place, du Labourieu, du Nouveau-Monde, de la Houzarde, du Petit Tournai, du Touquet, du Trou de Fouan, de la Marlière et de la Martinoire. Ces concours sont réservés aux amateurs de Wattrelos, qui ne pourront prendre part qu'à un seul concours.

**Avis officiel.** — De nombreuses sociétés se préparent à prendre part au cortège de la Fête Nationale. La Mairie rappelle qu'elle reçoit les inscriptions jusque 18 heures la veille et 20 heures le samedi.

Chaque société inscrite recevra une carte portant le numéro d'ordre pour le défilé. Cette carte devra être remise le 14 juillet à l'un des délégués de la Municipalité, dès que la Société aura pris place dans le groupe du quartier et avant le départ pour la rue du Bureau.

Les sociétés qui prendraient le cortège en cours de route n'auront pas droit aux primes !

**Sang-froid d'un wattman.** — Un tramway Mongy passait rue de Tourcoing, lorsque soudain un jeune enfant traversa la voie et faillit être écrasé, sans le sang-froid remarquable du wattman dont nous signalons la belle conduite à qui-de-droit.

**Etat civil.** — Naissance. — Paul Herbaux, rue Racine.

Mariage. — Entre : Gustave Delbergue, boulanger et Raymonde Leconte, sans profession.

**Le vol de 2.400 francs.** — **Une arrestation.** — La police a mis en état d'arrestation le nommé Charles Quévy, 28 ans, mouleur, domicilié à Wattrelos, rue Faidherbe, inculpé du vol dont a été victime M. Nuitin, et que nous avons relaté hier.

Tout désigne Quévy coupable, bien qu'il nie.

**Vol de coton.** — La police a découvert une affaire de vol de coton dont a été victime M. Cavroix-Mehieu, filateur à Roubaix, de la part d'une de ses ouvrières nommée Julie Degrier, domiciliée à Roubaix également. Le lercin fut découvert au moment où Albert Merpaul, peigneur, mari de l'inculpé, s'apprêtait à vendre la marchandise volée.

### CYSOING

**Pour les Patia.** — L'excellente œuvre de la consolation des nourrissons donnera sa prochaine séance aujourd'hui vendredi à 14 heures, salle de la Mairie, avec le concours de M. le docteur Verhaine.

**Au Marché.** — Prix des œufs : 2 fr. 50 le quarteron ; prix du beurre, 1 fr. 40 la livre.

### FOREST

**La Fête du « Devoir ».** — **28 juin 1914.** — **Le programme.** — Si nous avons dimanche prochain le soleil qu'il doit faire un 28 juin, cette date marquera dans les annales de la joyeuseté et hospitalière commune de Forest.

Nous avons dit déjà que ce jour-là devait avoir lieu la fête d'inauguration du nouveau corps de sapeurs-pompiers et qu'à cette occasion et sous les auspices de l'Administration municipale si dignement présidée par notre ami, M. Napoléon Masquelier, l'Association Amicale des Anciens Elèves de l'Ecole publique organisait la fête du « Devoir », en l'honneur des vaillants soldats du feu.

La réunion des Sociétés se fera à l'Ecole, vers 4 heures et demie et les vins d'honneur seront offerts à la Mairie, à 5 heures.

Après les discours d'inauguration, l'excellente société de gymnastique : « La Gauloise », d'Hem, donnera une fête dans le quartier des Ecoles.

A sept heures, place Communale, l'Harmonie de la Citadelle, d'Hem, et la lanfare « Ste-Cécile », de Forest donneront concert, et à 9 heures, place de l'Eglise, « La Gauloise », d'Hem, donnera une grande fête de nuit sur podium.

Nous donnerons incessamment le programme détaillé de toutes les exécutions, ainsi que l'ordre du cortège.

Ajoutons que c'est également dimanche la Fête Communale de Forest. Le succès sera donc complet.

### WILLEMS

**Etat Civil.** — Décès. — Edouard Duhaut, 77 ans — Adrienne Meire, 9 mois. — Emile Mullier, 8 mois.

### TOUFFLERS

**« Aux Victimes du Devoir ». — Erection d'un monument.** — Le Comité d'érection du monument : « Aux Victimes du Devoir » fait paraître la 4e liste de souscriptions, qui, avec les trois précédentes, donne un total de 4.928 fr. 70.

### FLERS

**La consultation mensuelle des nourrissons** aura lieu demain vendredi 26 juin, à 15 heures, salle de la Mairie.

### LANNOY

**Fête fédérale des Associations d'Anciens Elèves des écoles publiques du canton de Lannoy.** — C'est le 12 juillet qu'aura lieu la fête fédérale des Associations amicales d'anciens et d'anciennes élèves des écoles publiques du canton de Lannoy. Un grand nombre d'associations étrangères au canton de Lannoy se joindront aux amicales fédérées, ainsi qu'aux nombreuses sociétés de musique et de gymnastique, afin de donner à la fête fédérale le caractère imposant qui convient à l'œuvre jusqu'elles poursuivent.

La fête fédérale de 1914 a lieu à Leers.

Au programme, sur lequel nous aurons l'occasion de revenir bientôt, il y a : réception, défilé, punch, fête musicale, fête de gymnastique, bal, etc.

Les amicalistes de Leers rivalisent de zèle et de dévouement pour offrir, cette année, une fête fédérale digne des précédentes.

**Et votre autorisation ?** — Les gendarmes ont dressé procès-verbal à Pierre Moreau, 41 ans, domicilié à Lille, qui supposait parce qu'il était coureur, pouvoir quêter chez les habitants des communes qu'il traversait.

### LYS

**Accident d'usine.** — Marie Cauteron, 18 ans, piqueuse chez Ryssen, a contracté une entorse à la main droite en outre de son travail. Deux semaines de repos, docteur Parmentier.

FORCE VIRILE

# NORD

## DOUAI

**Brevet de capacité.** — Sont reçues : Mlles Louise Baggio, Bart, Jeanne Bagin, Bassery, Madeleine Bazin, Bellepoil, Beaurain, Berry, Berthelot, Blin, Boquillon, Bosquet, Bouches, Boutanger, Bouquillon, Bourgeois, Jenny Brasseur, Breet, Bridoux, Brycha, Cappelle, Carrière, Catel, Chautry, Charles, Chaufourreaux, Clément, Cleroboa, Cœs, Colliliot, Compain, Copain, Courcot, Crampon, Cruaelle.

Dangleterre, Declercq, Deltontaine, Déléssez, Delaine, Jeanne Delannoy, Delassus, Delecroix, Delehaye, Delforge, Delicnes, Delhaye, Delmelle, Delplanque, Georgette Delporte, Jeanne Delporte, Delwarde, Demeere, Demeinck, Depecker, Deprez, Gabrielle, Deprost, Derocq, Descamps, Demarst, Desmidt, Desmouline, Desor, Maria Devos, Dhooren, Diaussaert, Dreumont, Drouault, Druesnes, Dryburgh, Dubois, Dufiol, Duflou, Marie-Thérèse Dufour, Louise Dumont, Alice Duquesne, Marie-Thérèse Duquesne, Duzatoir.

Eggrickx, Elhuin, Fargel, Fasquel, Faugeron, Fichaux, Fleffé, Foreslier, Fortrie, Gaillarde, Gaillard, Gauthier, Gens, Gilleron Adèle, Louise Gilleron, Gouy, Grard, Guéant, Guéqulère, Guermonprez, Hazebaert, Hautcœur, Heuchin, Hoffmann, Hondemarck, Hottin, Jalin, Jokelsohn, Eva Jourdan, Kœnig, Labaeye, Labbé, Lagergale, La Marle, Marie Lambert, Marthe Lambert, Landas, Laplanche, Lasne, Laude, Laurent, Lebacq, Lebon, Antoinette Lecocq, Marie-Gabrielle Leconte, Agnès Lefebvre, Lefranc, Legros, Lejeune, Emilienne Lemen, Leprêtre, Leroy, Lesens, Leuterick, Leys, Liétard, Marcelle Lignon, Renée Logon, Loorius, Lusfeld, Louis, Macquet Lucienne, Maillard, Maillot, Renée Maquet, Marienne, Marsanet, Martel, Nelly Martin, Simonne Martin, Mâton, Maupâté, Messager, Moisson, Monier, Montigny, Morisson, Morteletz, Moulet, Murian, Muys, Navenu, Navet, Noizet, Ogez, Ooeghe, Papeleude, Nordhout, Parmentier, Pasqualiné, Pavot, Pesi, Petit.

Pinart, Plamont, Platley, Gabrielle Postel, Priquet, Purnot, Quénot, Ramboung, Rammaert, Ravau, Renard, Renault, Rihaut, Edmonde Richez, Rivart, Recquet, Ruset, Saint-Romain, Scaillerez, Schappelynck, Ségard, Sénéchal, Senez, Sercy, Simoen, Stuyvaert, Temmermans, Teulière, Thibaut, Tréfert, Vaset, Suzanne Velenin, Van Ecke, Vanesseche, Verbeere, Verchain, Wable, Waxin.

**Cycliste blessé.** — On a amené à l'Hôtel-Dieu, Emile Dujardin, 35 ans, marié et père de famille, qui, se trouvant en bicyclette à Bruilles-les-Marchiennes, a été victime d'un accident.

La fourche de sa machine s'étant rompue, il fut précipité sur le sol et y demeura inanimé.

Le docteur Carton, de Somain, qui le pansa, constata une fracture de la mâchoire inférieure et des os du nez.

### SIN-LE-NOBLE

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal se réunira le dimanche 28 juin 1914, à dix heures du matin et à midi, à la mairie de Sin-le-Noble.

Ordre du jour : 1re séance : 1. Comptes de 1913 ; 2. Budget additionnel de 1914 ; 3. Budget primitif de 1915 ; 4. Comptes et budgets du bureau de bienfaisance ; 5. Vente d'un terrain du bureau de bienfaisance, avis du Conseil ; 6. Fête nationale de 1914 (programme) ; 7. Travaux divers, voir rapport de la commission des travaux ; 8. Assistance aux femmes en couches (compte rendu) ; 9. Informations.

2e séance : 1. Election de 9 délégués sénatoriaux et de 2 suppléants.

### GUINCY

**Incendie.** — Un incendie a éclaté mercredi, vers 6 heures du soir et a détruit une petite meule de paille appartenant à M. Leroy-Quiva. La perte causée par ce sinistre dont la cause est inconnue est couverte par une assurance.

## VALENCIENNES

**Brevet élémentaire.** — Jeunes filles. — Sont reçues définitivement :

Mlles Aiglève Berthe, Aglave Yvonne, Alombert, Andouneaux, Andervin, Bailleux, Basilica, Baudin, Beaussart, Bernault, Risiaux Marie, Bisiaux Rachel, Bizey, Blanchard, Bleuse, Boer, Bonenfant, Boucher Berthe, Bourdon, Bouriet, Boffan, Brehant, Briaard, Ruyère, Caillou, Cambien, Carlier, Caudinont Simonne, Champenais, Chanal, Chauvet, Claisse, Copinan, Cosin, Créark, Danquigny L., Davan, Doyen, Dasin, Defaux, Delhaye Germaine, Devienne, Dhaussy Françoise, Dhaussy Gabrielle, Dhenain, Dherbecourt, Dirnil, Dubois Augusta, Ducroc, Dudant, Durin, Duvocelle, Erard, Faire Lucienne, Fallr, Fauvergue, Fontaine Jeanne, Fontaine Julienne, Fontaine Marie, Forga, François, Frappart, Ghaye, Gilein, Gleyse, Gim, Guidez, Guiot, Havez, Hocquet, Hosteaux, Houdart, Houses, Huvelle, Jacquot, Joly Marcelle, Lagon, Laguenie, Lamotte, Lapierre, Lebrun, Lecoufle, Ledent, Leduc, Lefion, Legran, Lemaire, Lemaître, Leprêtre, Limoges, Mascart, Malagne, Méresse Madeleine, Meunier, Mogues, Monchain, Monfroy, Monnin, Morville Mary, Nicaise Fernande, Nison, Nocent, Predans, Poirier, Poulain, Prouveur, Provencaille, Raout, Rêche, Renant Alphonsine, Ricq, Roussel, Salmon Julia, Saur, Stredy, Tassaux, Thevenot, Thiéry, Truyen, Vasse, Winot.

**Cheval emballé.** — A la place de Famars, le nommé Anicet Caron, cocher au service de Mme veuve Stiévet, propriétaire, a arrêté un cheval emballé, appartenant à M. Moerman, boucher, rue de Famars. — Pas d'accidents.

**A la maison d'arrêt.** — On a écroué : Henri-Georges Lacquement, journalier à Lecelles, né en 1887 et demeurant au Rosult, pour vol à la gare de Saint-Amand ; Yvon Brelin, 34 ans, extradé de Belgique, à la demande du parquet de la Seine, qui le poursuit pour abus de confiance ; François Couteau, 31 ans, mineur à Douchy, inculpé de mauvais traitements sur ses enfants, qui ont dû être remis à l'Assistance publique, notamment sa fille, âgée de 12 ans, sur laquelle il aurait exercé des violences spécistes ; Isidore Lefebvre, 26 ans, de Verchain-Maugrée, arrêté à Rouvignies, pour outrage public à la pudeur ; Henri Devocelle, 38 ans, arrêté pour fraude à Maulde.

**Les chiens qui mordent.** — Rue Palette, la petite Palmyre Bache, 3 ans, a été mordue à la main droite par le chien de Henri Bavay, rue Pasteur.

— Rue Delsaux, Gilberte Hermain, 12 ans, demeurant rue de la Nouvelle-Hollande, 14, a été mordue à la jambe gauche par le chien de Mme Cossart.

**Concert militaire.** — La musique du 127e donnera un concert à la place Verte, le dimanche 28 juin, à 8 heures et demie. Elle exécutera : 1. Marche des Mousquetaires (Gallardo) ; 2. Ouverture de Maritana (Wallace) ; 3. Solo de saxophone-alto sur un air de Donizetti (L. Chic) ; 4. Werther, grande fantaisie (Massenet) ; 5. La Tourterelle, polka pour petite flûte (Damari).

**Fanfare maintelle valenciennoise.** — Cette société donnera concert dimanche prochain, au Parc de Saint-Amand-Thermal, pendant le concours régional.

MM. les musiciens sont priés de se trouver à midi 45, au siège, chez Rose-Desguin.

Départ en voitures à midi 50 retour vers sept heures.

## CAMBRAI

**Vols sur le marché.** — Mercredi, sur le marché, un portemonnaie contenant 2 fr. 50 a été soustrait à la dame Lefebvre, ménagère, rue Saint-Ladre.

— Le même jour, sur la place au Bois, un sac rempli de peaux de lapins a été soustrait dans la voiture de M. Alexandre Quédes, marchand de volailles à Iwuy.

**Un lemplaie blessé.** — En descendant d'un fourgon en gare de Cambrai-Ville, Joseph Vanesse, 25 ans, lampiste, est tombé sur l'un des tampons et s'est blessé au thorax. On craint une fracture des côtes.

**Aux tirs de guerre.** — Le 4e régiment de cuirassiers a quitté aujourd'hui ses casernements pour se rendre à Landrecies, où il doit exécuter ses tirs de guerre.

## AVESNES

**Société d'Agriculture d'Avesnes.** — La Société d'Agriculture de l'arrondissement d'Avesnes, organise son concours annuel de 1914, le dimanche 19 juillet à Avesnes-sur-Helpe.

La réception des machines se fera le 18 juillet. Adresser les demandes d'inscription avant le 1er juillet à M. le Maire d'Avesnes ou à M. le Secrétaire de la Société d'Agriculture d'Avesnes.

**Dans le textile.** — Des délégués de Fourmies, Wignehies, Trélon, Glageon, etc., appartenant aux syndicats textiles de l'arrondissement se rendront à Cauroy les 15, 16 et 17 août prochain pour y représenter les syndicats locaux au Congrès national.

### MAUBEUGE

**Aviation.** — MM. les capitaines Degorge et Aubry, les lieutenant Devienne et Maturenx, les sergents Matron et Hostin et le caporal Goffier, se rendront le 27 juin à Maubeuge, sur leurs monoplans Deperdussin 80 H P 11e se joindront à l'escadrille de Maubeuge et piloteront comme observateurs les officiers de l'état-major.

### LAROUILLIES

**Cycliste.** — La Société cycliste de Larouillies, se réunira le dimanche 28 juin à midi, chez M. Baudau pour le départ en corps aux courses cyclistes de Wignehies.

Des jetons de présence seront remis au départ pour le tombola d'assiduité.

### LOUVROIL

**Des coups ?** — Louis Mention, machiniste aux Usines Senelle-Maubeuge, a porté plainte contre le contremaître Léopold Coulot, qui se serait livré à des violences et sur lui-même et sur un autre machiniste, Honoré Andrin.

Le contremaître reconnaît avoir fait des observations, mais nie avoir porté des coups.

**Rousies exagère.** — Hier soir une discussion s'était élevée dans la rue. Un ouvrier, Fernand Montny, en curieux, regardait la discussion, lorsqu'il se sentit violemment frappé à la tête et tomba. L'auteur de l'agression n'était autre que Eugène Rousies, 20 ans, qui, traîtreusement dissimulé dans une cachette, venait d'en sortir.

Le même jour, une autre plainte était déposée contre le même par M. Léon Gibert, qui, sans motif, avait été frappé par lui dans la rue.

**A coups de sabots sur la figure.** — Une discussion éclatait hier soir, entre Cilot, le même contremaître dont nous parlons d'autre part, et l'un de ses ouvriers, Jacques Mahaut, 23 ans.

Cilot avait jadis promis à Mahaut une place de 3e lamineur. Mais Mahaut ayant été malade, la place fut donnée à un autre.

Mahaut en exprima son mécontentement en tombant sur son contremaître à bras raccourcis et en lui martelant la figure à coups de talon.

### HALTMONT

**Une pierre dans la figure.** — M. Adolphe Ribière, 35 ans, a porté plainte contre Eugène Lemoine, 35 ans, manœuvre, qui, alors qu'il lui réclamait de l'argent, lui a jeté une pierre à la tête.

On recherche Lemoine qui a quitté le pays.

### GOGNIES-CHAUSSÉE

**Contrebande.** — Mardi, un peu avant midi, M. Heim, lieutenant des douanes, étant en service de vérification sur une piste, à Gognies-Chaussée, aperçut, un peu à gauche de la sortie de « La Jenne Drèva », une femme qui se tenait à la lisière du bois et qui, apercevant un douanier, prit le fuite.

Le lieutenant donna aussitôt l'alerte pour faire accourir les douaniers pouvant se trouver dans le voisinage. En même temps, il se mettait à la poursuite de la fugitive et parvenait à le rejoindre, après un parcours de cent mètres.

Sur ces entrefaites arrivèrent les préposés Balon et Donal, de Gognies-Chaussée, et la délinquante fut conduite au bureau des douanes de Gognies-Chaussée.

C'est une nommée Gobert Rosa, âgée de 15 ans, native d'Avesnes, et demeurant à Sous-le-Bois, coron de l'Espérance.

Elle avait sur elle 20 grammes de cigarettes et 2 k. 400 d'allumettes chimiques en bois, le tout d'une valeur de 13 fr. 50.

Rosa Gobert vit en concubinage avec un sieur Vancoster Henri, ouvrier d'usine, chez qui les douaniers ont trouvé, l'an passé, au cours d'une visite domiciliaire, des allumettes de contrebande.

### FOURMIES

**Deux jours !** — Un marchand ambulant, Loiseaux Apollinaire, âgé de 22 ans, débiteur ayant l'Etat d'une somme de 29 fr. 65 pour frais d'un jugement le condamnant, à la date du 19 septembre 1913, pour outrages à agent et ivresse, a été arrêté par un gendarmerie pour, n'ayant pas payé, subir pendant deux jours la contrainte par corps.

### GLAGEON

**Contrebande.** — M. Fourmanoy, capitaine à Avesnes, avec le brigadier Ducornet Albert, et le préposé Blanchet Jules, de Coupevroie, et aussi le préposé Leur Léon, d'Avesnes, était en service de recherches mardi, vers trois heures un quart de l'après-midi, dans le bois de Chaumont, à environ neuf kilomètres de la frontière et à trois cents mètres à droite de Chaumont.

Au pied d'un chêne, dissimulé sous des feuillages, ces douaniers découvrirent une ceinture contenant trente kilos de tabac belge.

Cette marchandise, en paquets revêtus de vignettes, portait la marque Locien Bourguignon, à Marquenoise.

Il y avait pour 375 francs.

Le tout a été saisi et remis entre les mains de M. Meller, receveur à Fourmies.

### SARS-POTERIES

**Concert.** — Un concert sera exécuté le dimanche 28 juin, à 6 heures du soir, sur la place communale, par la Fanfare des Verreries Réunies.

## DUNKERQUE

**Un enfant tombe d'une fenêtre.** — Le jeune Charles Boens, 4 ans, profitant d'un moment d'inattention de ses parents, grimpa sur le châssis de la fenêtre du 1er étage. Il se pencha pour voir dans la rue, il perdit l'équilibre et s'abîma sur le trottoir.

L'enfant fut relevé et transporté chez ses parents. Le docteur appelé constata une grave blessure à la tête. Il craint une fracture du crâne.

**Coups de couteau.** — Un batelier avéré, Jules Boucké, 47 ans, avait une vieille querelle à vider avec un de ses amis. Il alla le provoquer à son travail. L'adversaire de Boucké connaissant bien son rival, jugea prudent de se défendre, et il s'arma d'un rouleau. Boucké fut atteint au-dessus de l'œil et à la main gauche. Boucké n'a pas porté plainte et s'est fait admettre à l'hôpital.

**Bain froid.** — Joseph Balavoine, 24 ans, marin, regagnait le bord, hier soir. Il trébuche sur le quai de la Citadelle et tombe dans le bassin du Commerce.

Heureusement, il a pu être sauvé par le préposé des douanes A. Basimont, au moyen de la ligne Bruneel.

Balavoine en a été quitte pour un bain froid.

### COUDEKERQUE-BRANCHE

**Mort subite.** — M. Pareyas, ancien maire de Coudekerque-Branche, est mort subitement.

M. Pareyas était un grand cultivateur, bien connu dans l'arrondissement.

### BERGUES

**Un berger et plusieurs moutons écrasés.** — Hier matin, vers dix heures, un troupeau de moutons s'engageait sur le passage à niveau de la Colme au moment où un train spécial venait de Montmorency.

Le conducteur voyant arriver le train à toute vitesse, se porta à l'avant de son troupeau pour essayer de lui faire rebrousser chemin ; mais le locomotive n'était plus qu'à quelques mètres, il ne put éviter le danger.

Le pauvre berger, qui était entouré par ses animaux, fut tamponné à la tête et lancé une dizaine de mètres plus loin. Il avait été tué sur le coup.

Après quelques mètres de parcours, la machine s'arrêta, ayant écrasé plusieurs moutons.

La berger, M. Beuna, était au service de M. Mullenger, de Wymille.

L'accident s'est passé au passage à niveau de Bierne.

### GRAVELINES

**Arrestations de vagabonds.** — Quatre vagabonds de 18 à 20 ans, ont été arrêtés en délit de mendicité. Ce sont les nommés Jost Louis, Weber Léon, de Lunéville, et Lefort Robert, Potiez Charles, de Paris.

Ces quatre vagabonds arrivaient de Dunkerque.

### LÉFFRINCKOUCKE

**Vol d'une chienne.** — Une enquête est ouverte pour retrouver un certain individu qui aurait été aperçu le long du canal de Furnes, emportant une jeune chienne noire qu'il aurait dérobée à M. Désiré Drossail, cabaretier.

## PAS-DE-CALAIS

## BÉTHUNE

### LENS

**Grave accident aux Mines.** — Le mineur Auguste Delsaux, 34 ans, demeurant à Vendin-le-Vieil, était occupé aux travaux souterrains de la fosse N° 8 des Mines de Lens, quand un éboulement se produisit. Des camarades accoururent s'empressèrent de le dégager et réussirent à le tirer de sa fâcheuse position. On le relève pour le transporter à l'Hôpital de Lens. Il souffre de douleurs internes qui, pour le moment, ne mettent pas ses jours en danger.

### FOLQUERES-LEZ-LENS

**Deux cancuis.** — Paul Louis, 35 ans, mineur, demeurant route Nationale, vii en mésintelligence avec son voisin Alexandre Chamard, 42 ans. Etant ivre, Paul Louis vint manifester son mécontentement en face de la demeure de son ennemi et lança des pierres dans les vitres qui furent brisées. Plus tard, les deux hommes se rencontrèrent; après un échange de propos aigres-doux, une rixe les mit aux prises. Les gendarmes les ont gratifiés d'un procès-verbal.

### COURCELLES-LEZ-LENS

**Plainte.** — Mme Marie Nention, demeurant rue de la Fabrique, a porté plainte contre une marinière que l'on recherche, qu'elle accuse de lui avoir volé quatre lapins.

### OIGNIES

**On est-il ?** — M. Pierre Brouily, brasseur à Evin-Malmaison, en tournée, trouve abandonné un bateau-cantine lui appartenant, loué à Firmin Queste.

Après une visite à l'intérieur, il constata qu'il manquait des chaises, que des déprédations avaient été commises, lui occasionnant un préjudice d'une centaine de francs. Queste doit en outre une certaine somme pour livraison de bière ; on le recherche.

### LIBERCOURT

**Procès-verbal.** — Les gendarmes ont dressé procès-verbal à la charge de Mme Catherine Casterman, femme Becquembois, 36 ans, demeurant cité de la Voie Haute, 104, qui se livra devant des enfants à une exhibition d'un goût douteux.

### SALLAUMINES

**Conseil municipal.** — Le Conseil municipal se réunira samedi 27 juin, à 6 heures du soir, à la Mairie. — Ordre du jour : 1° Transformation de la halte de Sallaumines et station complète ; Communication ; 2° Fête Nationale du 14 juillet, organisation ; 3° Constructions scolaires ; communications ; 4° Comptes et budgets du Bureau de bienfaisance, approbation; 5° Comptes du maire et du receveur municipal ; approbation ; 6° Demandes diverses de subventions : examen; 7° Amortissement anticipé d'emprunt: décision; 8° Budget additionnel de 1914 : formation ; 9° Budget primitif de 1915: formation ; 10° Questions diverses : examen ; 11° Comité secret : assistance obligatoire, assistance aux familles nombreuses et aux femmes en couches.

### GIVENCHY-EN-GOHELLE

**Vol.** — Mme Marie Briquet, femme J.-B. Lelong, 39 ans, qui s'introduisait chez Mme veuve Landre-Coquidé, rue de Bois-Lamart, et dérobait une somme de 40 francs, a été arrêtée par les gendarmes.

### LIÉVIN

**Joseph Martin, 31 ans, mineur, dans une position non équivoque, satisfaisait un besoin naturel route de Calonne. Les agents qui passaient lui firent une observation qui eut le don de mécontenter Martin, car il les outrageas grossièrement. Père de quatre enfants, le mineur s'est vu dresser procès-verbal par M. Marteau, commissaire de police.**

### ANGRES

— M. Albert Dambrine, mineur demeurant cité des Ecoles, perdit un billet de banque de 50 francs à l'estaminet Bernard. Du gros, Nicolas Constantino, 28 ans, qui se trouvait là, s'en appropria. Interrogé par les gendarmes, l'étranger, après quelques hésitences, avoua le vol. Il fut arrêté.

### BILLY-MONTIGNY

— M. Vantomme a arrêté Tranche Amar ben Said, 37 ans, qui, étant en état d'ivresse, outrageait les agents et se rebellait quand ils voulurent l'appréhender.

## SAINT-OMER

**Brevet élémentaire.** — Les examens du brevet élémentaire pour les jeunes-filles ont commencé lundi.

Sur 317 candidates qui se sont présentées, 157 ont été déclarées admissibles aux épreuves de la 2e série. Ce sont :

Mlles Ackem, Allouchery Suzanne, Allouchery Yvonne, Annebicque Augustine, Annebicque Zulma, Anquez, Ansel Blanche, Ansel Madeleine, Azelard, Dacquet M.-L., Bacquet M.-T., Baillieux, Barbier, Baudens, Beaurain, Baufety, Beeuwe, Bernard, Bertram, Bourn, Billot Lucienne, Bleise, Bodelot, Begeert, Bonnet Suzanne, Bonnel Lucile, Bonnière, Bordeux, Boulet, Doulle, Boyaval, Bryselbout, Buchet, Burette, Cainne, Canipe, Cappelaere, Cappos, Carpentier Céline, Carpentier Marthe, Casimir, Castelain, Caloulihart, Cocheteux Julie, Caudron, Clément, Cocheteux Antoinette, Copin, Cornui, Coulon, Cousin, Cuvillier L.-M., Dinnel, Darcourt, Debacker, De Bailleul, De Bonnières, Decroos, Degand Céline, Degand Jeanne, Dekeuwer, Delaby Marguerite, Delaplancque, Delennoy Gabrielle, Delommez, Delplace, Delrue Clémence, Delrue Hélène, Demagny Claire, Demailly Albertine, Deromaux Rose, Deroo, Dermit, Desmidt, Desurmont, Devaux, Douarlien, Drauvin, Duboile, Dubreucq, Ducarin, Duchateau Ernestine, Duchateau Esther, Ducos, Ducrocq, Dumetz, Dumortier, Duvergier, Eberlé, Fauqueur, Flament, Fonson, Fournier, Fovet, Gaillard, Gallauneaux, Garvois, Gilbert Laure, Gierlesson, Graham, Gressier, Godel, Gradelet, Graveline, Grusl, Guendré, Guilbert, Hallé, Hosenfant, Hées, Herlen, Hermant, Hornez, Joyez, Joly Germaine, Jonville, Laby, Lacosie, Lambert, Landru, Laurence, Laurent, Leclaire Jeanne, Leclercq Marcel, Lecomte, Legrand Léon, Legrand Noémie, Lebaux, Le Mahieu, Lemoine Marguerite, Lenoble, Leroy Claire, Leroy Marthe, Lestienne, Leturgez, Loucke, Loyez, Machart, Macker, Magnier, Magot, Maréchal, Martel, Maton, Menne, Merlier, Moman, Montreuil, Marsen, Mulot, Obouf, Parenty, Paris, Péchelle, Pépin, Pente, Poignet, Poillon, Portez, Pruvost, Quesnel, Renault, Reniez Marguerite, Reniez Yvonne, Retournié, Ringot Hélène, Roussel, Sergelle, Thellier Germaine, Thomas, Thuillier Jeanne, Tiberghien, Tillie, Tueux, Vallée, Vandenne Céline, Vandama Madeleine, Vanhove Germaine, Vanhove Suzanne, Vogez, Waller, Wattier, Way, Wens, Winirebert.

## BOULOGNE

### CALAIS

**Un plombier tombe d'un toit et se blesse grièvement.** — Jeudi, à 11 heures, un quart, M. Albert Lagnize, 36 ans, poêlier-ferblantier, établi, 47, boulevard Gambetta, travaillait chez M. Dusens, au 266 même boulevard, à la réfection de la toiture d'un magasin. Ayant mis son pied à faux sur un « bois » de vaisiaes, le malheureux fut projeté dans le vide et vint s'affaler, le tête la première, sur le sol.

Relevé aussitôt et transporté chez lui, le docteur Houard, mandé en hâte, craint une lésion de la boîte crânienne.

**Les vols de Calais-Triage.** — **Arrestation de deux complices.** — Sur mandat d'amener, la police a arrêté, jeudi, les nommés Beaussard, 45 ans, aiguilleur, et Bodard, 35 ans, homme d'équipe, inculpés de vols et complicité dans l'affaire du fût de Malaga pour laquelle deux arrestations ont déjà été opérées.

**Bowers of picpockets.** — Un passager anglais qui débarquait de l' « Engadine », à 2 h. 10, a constaté, en mettant le pied sur le sol français, qu'il avait été volé de son portefeuille contenant 1200 francs et placé dans la poche « revolver » de son pantalon.

La police, naturellement, enquête.

**Lepain en a sur la planche.** — Un nommé Pierre Lepain, 54 ans, marin, né à la Nouvelle Orléans, et débarqué du vapeur russe « Lucipara », entrait hier soir dans un café de la rue de Thermes, tenu par Mme D..., Avisant, dans une pièce contiguë à la salle du débit, un paquet soigneusement ficelé, il le prit et, v'lan, le jeta par terre. Ce paquet contenait une garniture de lavabo dont on ne put que ramasser les morceaux. Au bruit, Mme D... accourut et s'enfuit chercher les agents. Ceux-ci emmenèrent Lepain au violon, mais à peine arrivé, devenu fou de rage, le marin lomba sur les agents à bras raccourcis, leur donnant force coups de pieds et de poings. Enfin, maîtrisé, l'ivrogne fut flanqué au violon où il passa la nuit.

Jeudi, il prit doclement le chemin de Boulogne.

**Blessé par un tramway.** — Une dame B..., boulevard Gambetta, passait cet après-midi, rue du Four-à-Chaux, quand, voulant traverser, elle fut heurtée par un tramway allant à la Porte de Lille. Tombée sur le trottoir, elle fut relevée par des passants et conduite chez un voisin de l'accident où un médecin vint lui donner des soins. Elle porte à la jambe une plaie béante d'où le sang s'échappait abondamment. Après pansement, elle a été reconduite à son domicile.

Cette dame était atteinte d'une surdité très prononcée, n'avait pas entendu l'appel du wattman.

## TRIBUNAUX

*Tribunal correctionnel d'Avesnes*

Audience du 25 Juin 1914

M. Fèaset préside, ayant pour assesseurs MM. Blondel et Larivière.

Ministère public, M. Fontanges d'abord, M. Rogier ensuite.

Greffier, M. Debize.

**JEUMONT.** — **Abandon d'enfant.** — Le tribunal a rendu son jugement dans l'affaire d'abandon d'enfant plaidée mardi.

Rappelons tout de suite qu'il s'agissait d'une opposition à un jugement rendu par défaut et portant condamnation à six mois de prison.

La prévenue, Fania Leclercq, 26 ans, femme Quertainmont, était défendue par Me Baudet, qui demandait l'acquittement.

Il y a trois ans que Fania Leclercq a quitté son mari pour éviter, dit Me Baudet, son mauvais traitement. Son mari a conservé l'aîné des enfants. Elle a emmené avec elle le petit Maurice, qui a maintenant huit ans. Elle l'a mis en pension chez des parents, à qui elle donne quinze francs par mois. Mais elle devient malade ; elle ne peut plus payer les quinze francs. Elle ramène son enfant à Jeumont et le laisse près de la maison du grand-père Quertainmont, en lui disant d'y aller, qu'il va y trouver son père. Puis elle s'éloigne.

Ce n'est pas là, dit Me Baudet, un abandon d'enfant. L'enfant est dans des lieux qu'il connaît, où il est connu ; c'est là qu'il est né, qu'il a vécu jusqu'à cinq ans ; il est assez grand pour dire qui il est, où demeurent ses parents ; il n'y a aucun risque que son état civil se perde et que, par suite, soit compromise sa destinée ; c'est une éventualité de ce genre que redoutait le législateur quand il a rédigé l'art. 352 du Code pénal, visant l'abandon d'enfant.

C'est pour cela que le Code spécifieit qu'il fallait, pour qu'il y eût abandon d'enfant, que l'enfant eût moins de sept ans.

L'art. 352, il est vrai, a été remanié et il n'y est plus question des sept ans. Mais l'esprit de la loi, dit Me Baudet, reste toujours le même. Si cette limite d'âge a disparu, c'est parce qu'on a considéré que des abandonnés de plus de sept ans pouvaient se trouver dans l'impossibilité de se faire connaître par suite d'idiotie, de surdité ou autres causes de même effet.

Dans l'espèce, dit Me Baudet, on ne peut pas dire que l'enfant n'avait pas assez d'intelligence pour ne pas donner tous renseignements nécessaires à faire constater son identité, et il est certain qu'il n'a pas été du tout dans la pensée de sa mère de l'abandonner sans ressources.

Le tribunal ayant mis l'affaire en délibéré mardi, n'a pas admis la thèse de l'honorable avocat, mais il a accordé très largement à l'accusée les circonstances atténuantes, et il a, en prononçant jeudi son jugement, réduit à un mois le peine précédemment prononcée.

**Vingt-trois mois de prison à Buidin.** — Le tribunal a rendu jeudi son jugement dans les affaires Buidin, dont les debats ont tenu une grande partie de l'audience de mardi.

Pour infraction à un arrêté d'expulsion et port d'arme prohibée, Buidin encourt une condamnation à quatre mois de prison ; pour une première tentative d'évasion, deux mois, et pour sa seconde tentative, le 17 mai dernier, six mois, la peine de deux mois devant se confondre avec celle-ci ; pour complicité dans le vol d'un cheval, treize mois.

Buidin avait pour défenseur Me Pécard.

La thèse de Me Pécard fut celle-ci :

Il se commet des vols de chevaux. Tout de suite on dit : « C'est Buidin ». Et on lui demande : « Que faisiez-vous, où étiez-vous, telle nuit ? »

Il est bien difficile, à un contrebandier, à un braconnier, habitué de coucher à la belle étoile, dans les meules, de fournir un parait cas un alibi. Il a beau dire : « J'étais à tel endroit ». Comment le prouver ?

Voilà comment il s'est trouvé accusé dans deux affaires de vols de chevaux.

Pour une affaire (vol de deux chevaux, dans la nuit du 8 au 9 février, au préjudice de M. Léon Collart, brasseur à Maubeuge), Buidin, après une confrontation internationale, a bénéficié d'une ordonnance de non-lieu.

Pour une autre affaire